

## Texte n° 5

### Mésentente sur des dîmes

1693, 9 février (19 H 14, pièce 45)

Début d'une pièce de procédure opposant les abbayes de Saint-Benoît-en-Woëvre et de Saint-Pierremont à propos des dîmes de Bouzonville et de la portion congrue du curé de Puxe.

L'abbaye de Saint-Benoît-en-Woëvre est une abbaye cistercienne et l'abbaye de Saint-Pierremont (fondée en 1095 non loin de Briey) est une abbaye de chanoines réguliers. Ces deux établissements se partagent le finage du petit village de Puxe, l'abbaye de Saint-Pierremont étant seigneur foncier à Puxe et celle de Saint-Benoît-en-Woëvre ayant établi une grange à proximité, au lieu-dit Bouzonville.

**Niveau de difficulté** : assez difficile.

Ce texte contient peu d'abréviation, mais l'écriture cursive et relâchée, qui comprend de nombreuses courbes et a tendance à ne pas faire relever la plume entre deux mots, est parfois difficile à lire. On sera attentif à la forme de certaines lettres, comme le s final, et bien sûr à l'orthographe.

### Transcription

1/ Entre les prieur et chanoines regulliers  
2/ de Saint Pierremont, demandeurs en requeste  
3/ par eux presentée au baillage de Longovvy le premier  
4/ mars 1692, a ce que conformement a la sentence dudit baillage  
5/ du 22 may 1691 et arrest du parlement de Mets  
6/ du 4 aoust audit an, il soit ordonné que la totalité  
7/ des dixmes du lieu de Bouzonville et celle de la cense  
8/ de l'abbaie de Saint Benoist aussy bien que les autres,  
9/ seront comprises au regalement ordonné par lesdits  
10/ sentence et arrest, nonobstant l'empeschement formé  
11/ par les deffendeurs, dont ils seront debouttés  
12/ aveq despens d'une part,  
13/ Et les abbé, relligieux, prieur et couvent de l'abbaie  
14/ de Saint Benoist en Voipvre, dioceje de Mets,  
15/ ordre de Cisteaux, deffendeurs, d'autre,  
16/ Et entre lesdits prieur et chanoines reguliers de Saint Pierremont  
17/ demandeurs, en autre requeste par eux presentee audit  
18/ baillage de Longovy le 17 avril 1692, auqueles dits abbé,  
19/ prieur et relligieux de Saint Benoist soient condamnés de  
20/ paier et contribuer aveq les dits chanoines de Saint  
21/ Pierremont au suplement de la portion congrue du curé  
22/ de Pux jusq'a la concurrence de la somme de 300 livres  
23/ deduction faite du prix et estimation du fixe  
24/ de la dite cure, et qu'il sera fait en regalement.

## Notes

Ligne 3, *Longovvy* : on pourrait également lire *Longouvy* (les u et les v se traçant de la même manière) ; remarquer l'orthographe différente, *Longovy*, à la ligne 18.

Lignes 12 et 20 : *aveq* : on pourrait aussi considérer qu'il s'agit d'une abréviation de la fin du mot, qui peut alors s'écrire « *aveques* » (forme attestée dans d'autres textes).

Ligne 14, *dioceje* : on pourrait tout aussi bien lire *dioceze*, mais le point fait plus penser à un j qu'à un z.

Ligne 22 : *jusq'a* : on pourrait aussi écrire *jusqu'a*, si l'on considère que le trait qui remonte de la lettre q est en fait un u.

## Lieux mentionnés dans le texte

*Bouzonville* : aujourd'hui ferme, commune de Puxe.

*Longovvy, Longovy* : Longwy.

*Pux* : Puxe (Meurthe-et-Moselle).

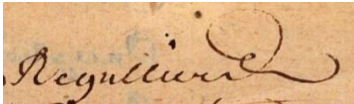
## Vocabulaire

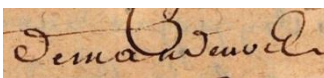
Portion congrue : part des dîmes d'une paroisse qui doit revenir au curé desservant celle-ci.

Regallement (ou régalement) : Répartition ou distribution proportionnée d'une taxe, d'une somme entre les contribuables.


## Formes à retenir

**Le s final** : il est ici très développé. On retrouve cette forme dans d'autres mots du texte.

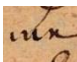
Ligne 1 : *regulliers* 

Ligne 2 : *demandeurs* 

**Le r** : dans certains cas, il prend la forme d'une courbe qui le fait ressembler à un *u*. Cette forme se trouve souvent en fin de mot.

Ligne 1 : *prieur*  Voir aussi l'exemple-ci-dessus, *demandeurs*.

**Le e** : dans certains cas, il se réduit à un simple trait vertical. Cette forme reste rare.

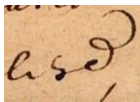
Ligne 3 : *eux* 

On peut également le trouver sous la forme de deux traits verticaux.

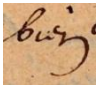
Ligne 7 : *des* 

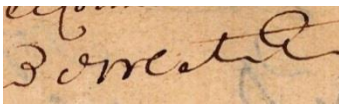
## Quelques abréviations

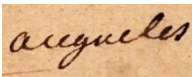
Dit, dits : dans ce texte, ce mot s'abrège simplement sous la forme de la lettre d.

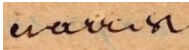
Ligne 9 : *lesdits*  On notera ici que le e est réduit à un simple trait vertical et que le s ressemble à notre s capital.

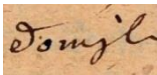
## Quelques formes

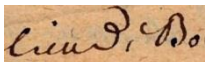
Ligne 8 : *bien*  Le e est constitué de deux traits de plume, le second rattaché au n. On notera que le n final se termine par une courbe descendante vers la gauche, ce qui est une forme très fréquente.

Ligne 14 : *de Mets* :  Ici, le d et le e ne sont pas liés, mais le e est rattaché à la lettre M (on notera la forme de ce premier e). Là aussi, le s final est très développé.

Ligne 18 : *auqueles*  On notera la forme du q, qui se termine par une courbe qui remonte et fait penser à notre g actuel.

Ligne 5: *et arrest*  Ici, les deux mots sont accolés. Les deux t ne sont formés que d'un trait vertical, tracé par le haut puis se terminant par un trait remontant vers la droite. Cette forme est fréquente.

Ligne 11: *dont ils*  Les deux mots sont ici également accolés. Le i ressemble à notre j actuel (cas fréquent) ; le point est décalé par rapport à la lettre, ce qui est également un cas fréquent.

Ligne 7 : *lieu de Bo...*  ces mots s'écrivent lieud e Bo. On notera la forme du e, tracé de deux traits, l'un vertical, l'autre constitué d'une petite courbe horizontale.